

### **Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales régissent de plein droit les ventes de séjours réalisées sur le site [www.camping-vichy.com](http://www.camping-vichy.com) ainsi que les ventes effectuées directement auprès de l'établissement ou par téléphone, par courrier, ou par email. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping exploité par Bleu Evasion sarl et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

### **Article 2 - Conditions de location des hébergements et des emplacements de camping**

#### **2.1 Prix et règlement**

Le prix des séjours et des prestations est indiqué en euros (€), TVA comprise. La taxe de séjour est due en sus du prix du séjour.

Emplacements camping :

La réservation d'emplacements nus (caravane, camping-car, tente), n'est pas obligatoire. Pour les séjours inférieurs à 3 nuits, merci de vous présenter directement au camping. La réservation est conseillée pour tous séjours de 3 nuits consécutives ou plus. Elle est nécessaire pour un long séjour en Juillet et Août. La réservation ne devient effective qu'après notre accord confirmé par courrier ou par mail et après réception de l'acompte, correspondant à trente pourcents du séjour (30%) plus les frais de réservations. Le solde et la taxe de séjour seront à régler 30 jours avant l'arrivée. Toute location est nominative et ne peut être cédée.

**Les caravanes doubles essieux sont interdites sur le terrain de camping - confère l'arrêté municipal du 01 avril 1998.**

Location Hébergements :

La réservation est obligatoire pour la location d'un hébergement quelle que soit la période et la durée du séjour (minimum 2 nuits). La réservation devient effective après notre accord, confirmé par courrier ou par mail et après réception du contrat de location signé et encaissement de l'acompte, correspondant à trente pourcents du séjour (30%) plus les frais de réservation. Le solde et la taxe de séjour sont à régler un mois avant l'arrivée. (Les chèques vacances sont envoyés en recommandé avec accusé de réception). Toute location est nominative et ne peut être cédée. Une attestation d'assurance villégiature est demandée pour toute location d'hébergement.

Réservation de dernière minute : Toute réservation effectuée dans un délai inférieure à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement (paiement par chèque non accepté). La réservation ne sera effective qu'à réception du paiement et dans la mesure où le séjour est toujours disponible.

Pour tout retard non signalé, l'hébergement et/ou l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et considérée comme annulée, par le client, moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue.

#### **2.2 Modification de réservation**

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

#### **2.3 Annulation**

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

Toute annulation devra être faite par écrit.

##### **2.3.1. Annulation d'un contrat de location d'un hébergement :**

En cas d'annulation plus de 2 mois avant la date d'arrivée, l'acompte vous sera restitué (moins 15 € pour frais de gestion de dossier).

En cas d'annulation entre 2 mois et un mois avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis de plein droit.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée, l'acompte et le solde de votre séjour resteront acquis de plein droit.

##### **2.3.2. Annulation d'un contrat de location d'un emplacement camping :**

En cas d'annulation plus de 2 mois avant la date d'arrivée, l'acompte vous sera restitué (moins 15 € pour frais de gestion de dossier).

En cas d'annulation entre 2 mois et un mois avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis de plein droit.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée, l'acompte et le solde de votre séjour resteront acquis de plein droit.

#### **2.4 Rétractation**

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la Consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la Consommation).

#### **2.5 Assurance annulation**

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Ce contrat d'assurance vous offre, sous certaines conditions (maladie, accident, etc.), une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé. Exemple : Assurance annulation CAMPEZ COUVERT, Gritchen Affinity 27 rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex / [www.gritchen.fr](http://www.gritchen.fr).

### **Article 3 - Déroulement du séjour**

#### **3.1 Arrivées**

**Pour toutes les locations : arrivée à partir de 16h, départ avant 10h. Ces heures sont à respecter impérativement.** Dans tous les cas, l'arrivée doit avoir lieu avant 19h, la réception étant ouverte jusqu'à 19h. Aucune location ne sera livrée après 19h00.

Chaque locataire est tenu de contrôler l'inventaire du matériel à l'aide de la fiche se trouvant dans chaque hébergement, et de signaler toutes les anomalies le jour de son arrivée et sous 24h.

Aucune réclamation tardive ne pourra être prise en compte, et le client sera considéré comme responsable en cas de dégradation ou objet manquant.

Les emplacements nus sont accessibles à partir de 14h00. Aucun emplacement ne sera livré après 19h00, la réception étant ouverte jusqu'à 19h.

Un supplément arrivée anticipée ou arrivée tardive pourra être proposé sur décision de la direction (sous réserve de disponibilité de la location ou de l'emplacement réservé, dans le respect de la tranquillité des campeurs présents, de disponibilité du personnel, etc.).

Un seul véhicule par hébergement ( 2 véhicules pour les hébergements de 3 chambres ) ou par emplacement.

Il est rappelé que chacun doit avoir une assurance responsabilité civile lorsqu'il séjourne dans un camping et que ses propres biens doivent être également assurés contre le vol, l'incendie et les risques d'explosion.

#### **3.2 Caution**

Une caution de 300 € par hébergement et une caution ménage de 90 € vous seront demandées le jour de votre arrivée, payable par chèques, espèces ou empreinte carte bancaire.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que des frais de nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

#### **3.3 Départ**

**Hébergements locatifs : Nous ne faisons pas d'état des lieux accompagné.** Merci de suivre la procédure de départ si-dessous :

• Merci de libérer votre hébergement **Impérativement avant 10h00**. Une nuit supplémentaire sera facturée pour tout départ après 10h00.

• Merci de nettoyer l'hébergement et veillez à ne pas laisser d'affaires personnelles, notamment dans les placards ou sous les lits.

• Les clefs doivent être remises à la réception entre 8h30 et 10h00, dans la boîte prévue à cet effet.

• **Votre caution déposée à l'arrivée n'a pas été débitée, elle sera détruite automatiquement après vérification de l'hébergement par nos équipes de ménage.** Si nous observons un problème dans l'hébergement, nous vous rappellerons dans la journée. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour, ainsi que des frais de nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

**Service + :** Si vous souhaitez nous confier le ménage, nous vous proposons une option ménage en supplément ( vous adresser à la réception ) :

- 60 € pour un hébergement avec 2 chambres
- 80€ pour un hébergement de moins de 40 m2 avec 3 chambres
- 100 € pour un hébergement de plus de 40m2 avec 3 chambres

**Emplacements Camping :** Le jour du départ, l'emplacement devra être libéré entre **8h30 et 12h00 au plus tard**. Une nuit supplémentaire sera facturée, pour tout départ après 12h00.

Toute demande de prolongation de séjour doit être formulée, au plus tard, la veille du jour de départ initialement prévu. Un supplément départ anticipé ou retardé (en dehors des heures d'ouverture de l'accueil par exemple) pourra être proposé de la direction (dans le respect de la tranquillité des campeurs présents, de la disponibilité du personnel et, pour les départs retardés, sous réserve de disponibilité de l'emplacement ou de l'hébergement, etc.).

Les séjours en camping non réservés(tente, caravane, camping-car, véhicule aménagé pour le loisir) sont à payer à l'arrivée ( chèques non acceptés), et sont facturés selon le nombre de nuits passées sur le terrain, le nombre de personnes par emplacement, le branchement électrique, les options ( invités/visiteurs, chiens, garage mort, etc.) et les services ou produits utilisés ou commandés restant à régler.

### 3.4 Animaux

**En camping traditionnel**, les chiens (sauf catégorie 1 et 2) et les chats sont acceptés moyennant un supplément (2 animaux maximum par emplacement, quelle que soit la taille). Il est interdit de laisser votre animal seul sur l'emplacement.

**En Mobil-home**, pour des raisons médicales, les chats ne sont pas acceptés dans les locations (allergie au poil de chat très courante). Un seul chien (petite et moyenne taille) est accepté, par mobil-home, moyennant un supplément. Il est interdit de laisser l'animal seul dans l'hébergement. En revanche, les animaux ne sont pas acceptés dans les tentes Lodge.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'espace aquatique, et à proximité des aires de jeux.

Ils doivent être déclarés à la réservation, ou à l'arrivée pour un séjour de passage. Ils devront être tatoués ou équipés d'une puce électronique et à jour de leurs vaccinations, notamment contre la rage (carnet à présenter à votre arrivée). L'exploitant ou son représentant peut refuser l'installation à l'hébergement, et annuler le contrat sans remboursement si l'animal n'a pas été signalé.

Et nous vous demanderons de respecter certaines règles indiquées au Règlement intérieur du Camping.

### 3.5. Photos et droit à l'image

Les photos des brochures ne sont pas contractuelles. Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos, vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires de notre camping.

### 3.6 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à l'entrée de l'établissement ainsi qu'au bureau d'accueil et dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande. Le règlement intérieur est téléchargeable sur notre site internet [www.camping-vichy.com](http://www.camping-vichy.com).

#### **Article 4 - Responsabilité**

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ;

L'Assurance responsabilité civile est obligatoire. Il appartient au client de s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait occasionner dans le camping ou le locatif et pour ses effets, valises, valeurs, véhicules. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, d'intempérie ou autre incident relevant de la responsabilité civile du client.

#### **Article 5 - Respect du règlement**

Le contrat implique le respect du règlement intérieur du camping affiché à la réception et de se conformer aux dispositions et règlement en vigueur, sous peine d'expulsion sans remboursement.

#### **Article 6 - Droit applicable**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Cusset. Médiateur : Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice - 14 rue St Jean - 75017 Paris.